

**COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 JUIN 2020**

La convocation a été adressée individuellement le mardi 2 juin 2020 à chaque membre du Conseil Municipal pour la réunion prévue le mardi 9 juin 2020 à 19 heures 45

Conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : FREDERIC DRELON, STEPHANIE LE GUILLOU, GERARD KNIPILLAIRE, AUDREY LE GOFF, STEPHANE L'HELGOUALCH, ISABELLE LEJEUNE, MICKAEL BERNARD, MARYVONNE BLONDEAU, GILDAS QUIVIGER, ANGELIQUE KERUZEC, MICHEL IRIK, GAELLE MOTREFF

Absents : ARMEL LORCY (excusé) - MAIWENN QUENTEL (excusée) - CELINE COADOUR (excusée)

Procurations : ARMEL LORCY à MAIWENN QUENTEL

NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Audrey LE GOFF a été désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 26 MAI 2020

Les élus n'ont pas de remarques.

Le Maire est revenu sur les attributions des 4 adjoints:

Monsieur Gérard KNIPILLAIRE, maire adjoint est délégué prioritairement pour traiter l'ensemble des affaires communales concernant les Finances, les Appels d'offres, le Personnel communal et les Espaces Verts.

Madame Stéphanie LE GUILLOU, maire adjoint est délégué prioritairement pour traiter l'ensemble des affaires communales concernant les Affaires sociales, le CCAS, la Vie Scolaire, la Jeunesse et le Sport.

Monsieur Stéphane L'HELGOUALCH, maire adjoint est délégué prioritairement pour traiter l'ensemble des affaires communales concernant les Services Techniques, la Voirie, les bâtiments communaux, l'Urbanisme et le PLU.

Madame Isabelle LEJEUNE, maire adjoint est délégué prioritairement pour traiter l'ensemble des affaires communales concernant la Communication, l'Informatique. Elle sera aussi chargée des relations avec les organismes extérieurs et de l'élaboration du Budget de la Commune.

Le Maire a informé le Conseil Municipal que nous venons de recevoir en mairie un courrier de la Préfecture nous demandant de retirer les délibérations prises lors du Conseil Municipal du 15 mai 2020 en rapport avec l'affectation des résultats des budgets annexes (eau et assainissement). Ce point a donc été rajouté à l'ordre du jour. Le Maire a donné lecture du courrier de Madame la sous préfète de Chateaulin.

RETRAIT DES DELIBERATIONS A LA DEMANDE DE LA PREFECTURE

RETRAIT DE LA DELIBERATION N°2020/017 AFFECTATION DU RESULTAT BUDGETS EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal a clôturé les budgets annexes EAU et ASSAINISSEMENT au 31 décembre 2019. Le Maire propose de transférer les résultats de clôture au budget principal de la Commune (compte administratif et compte de gestion approuvés - délibérations du 21.02.2020).

ASSAINISSEMENT							
FONCTIONNEMENT				INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes	
Alloué	Réalisé	Alloué	Réalisé	Alloué	Réalisé	Alloué	Réalisé
94 378,94 €	94 335,41 €	94 378,94 €	21 967,99 €	85 928,96 €	1 409,50 €	85 928,96 €	77 185,16 €
-72 367,42 €				75 775,66 €			
Excédent 2019 3 408,24 €							
EAU							
FONCTIONNEMENT				INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes	
Alloué	Réalisé	Alloué	Réalisé	Alloué	Réalisé	Alloué	Réalisé
149 883,98 €	49 209,22 €	149 883,98 €	151 977,12 €	325 449,60 €	71 417,59 €	325 449,60 €	276 214,22 €
102 767,90 €				204 796,63 €			
Excédent 2019 307 564,53 €							

Afin de transférer les excédents au budget Commune, il convient de reprendre les résultats constatés à la clôture des budgets EAU et ASSAINISSEMENT, soit 310 972,77€ au total:

- (Fonctionnement/Recettes) 002 Excédent reporté: + **30 400,48 €**
- (Investissement/Recettes) 001 Excédent reporté: + **280 572,29 €**

RETRAIT DE LA DELIBERATION N°2020/018 BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2020:DECISION MODIFICATIVE

Le Conseil Municipal a validé la décision modificative suivante :

COMMUNE

Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Article	Somme	Article	Somme
678 - Autres charges exceptionnelles	+ 30 400,48 €	002 - Résultat de fonctionnement reporté	+ 30 400,48 €
TOTAL	+ 30 400,48 €	TOTAL	+ 30 400,48 €

Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Article	Somme	Article	Somme
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	+ 71 255,65 €	001- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	+ 280 572,29 €
27638 - Créances sur collectivités et établissements publics (Avance BA PAE: 8 316,54€+avance BA MAEZ GWINIZ: 201 000€)	+ 209 316,64 €		
TOTAL	+ 280 572,29 €	TOTAL	+ 280 572,29 €

RETRAIT DE LA DELIBERATION N°2020/020 BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT PARK AN ESKOP

Le Conseil Municipal a validé le Budget Primitif pour le budget Lotissement Park An Eskop pour 2020.

La section de Fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **42 309,04 €**

La section d'Investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **33 629,33 €**

RETRAIT DE LA DELIBERATION N°2020/019 BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT MAEZ GWINIZ

Le Conseil Municipal a validé le Budget Primitif pour le budget Lotissement MAEZ GWINIZ pour 2020.

La section de Fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **202 000,00 €**

La section d'Investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **201 000,00 €**

Résultat du vote: Unanimité

TIRAGE AU SORT D'UN JURE D'ASSISES

Par arrêté préfectoral n° 2020121-005, la commune de SAINT-SÉGAL est regroupée avec les communes de PORT LAUNAY et SAINT-COULITZ pour le tirage au sort des jurés d'assises. Monsieur le Maire a donc fait procéder au tirage au sort, sur la liste électorale de SAINT-SÉGAL, du nom d'une personne.

Le tirage au sort a désigné:

Cécile TEXIER, née le 23/04/1975, résidant 3 lot Park An Héol en SAINT-SÉGAL

DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur Gérard KNIPILLAIRE, Maire-adjoint a précisé au Conseil Municipal que, suivant l'article L2122-22 du CGCT, le Maire peut, par délégation du Conseil Municipal, être chargé, pour la durée de son mandat de différentes autorisations.

Il a été proposé de donner à Monsieur le Maire les délégations suivantes:

Alinéa 3: de procéder, dans les limites fixées par le Conseil Municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a de l'article L 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires,

Alinéa 4: de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 214 000€ HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Alinéa 8: de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière communal.

Alinéa 16: d'intenter au nom de la commune toute action en justice ou défendre la commune dans des actions intentées contre elle, quel que soit le type de juridiction et de niveau.

Résultat du vote: Unanimité

DESIGNATION DES MEMBRES DU CCAS

Monsieur Gérard KNIPILLAIRE, Maire-adjoint a rappelé que le Centre Communal d'Action sociale est géré par un Conseil d'administration composé du Maire, qui en est le président de droit, et, de 4 membres élus, en son sein, par le Conseil Municipal et de 4 membres nommés par le Maire parmi les personnes non-membres du conseil municipal.

4 élus ont proposé leur candidature:

- Stéphanie LE GUILLOU
- Gildas QUIVIGER
- Maryvonne BLONDEAU
- Audrey LE GOFF

Résultat du vote: Unanimité

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE REVISION DES LISTES ELECTORALES

Monsieur Gérard KNIPILLAIRE, Maire-adjoint a rappelé que la Commission a pour rôle l'établissement et la révision de la liste électorale. Elle statue sur les demandes d'inscription et de radiation des électeurs. Elle est composée de 5 membres qui sont conseillers municipaux (à l'exception du maire et des adjoints) suivant l'ordre du tableau. Il y a 3 conseillers de la liste majoritaire et 2 conseillers de la deuxième liste. S'ils refusent, on prend le conseiller suivant.

- Maryvonne BLONDEAU
- Michiel IRIK
- Gaelle MOTREFF

- Armel LORCY
- Céline COADOUR

Résultat du vote: Unanimité

REPRESENTATION DE LA COMMUNE DANS DIVERS ORGANISMES

Le Maire a proposé de désigner les délégués de la commune aux différents organismes extra communaux:

Syndicat Départemental d'Energie du Finistère

- Représentant titulaire : Frédéric DRELON
- Représentant titulaire : Stéphane L'HELGOUALC'H
- Représentant suppléant : Gérard KNIPILLAIRE
- Représentant suppléant : Gildas QUIVIGER

Parc Naturel Régional d'Armorique (PNRA)

- Délégué titulaire : Mickael BERNARD
- Délégué suppléant : Frédéric DRELON

Comité National d'Action Sociale (CNAS)

- Délégué des élus : Gérard KNIPILLAIRE
- Délégué des agents : Séverine BOUTINEAU

Elu "réfèrent Sécurité Routière": Frédéric DRELON

Correspondant Défense: Stéphane L'HELGOUALC'H

Résultat du vote: Unanimité

FORMATION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Il a été proposé au Conseil Municipal de valider les commissions communales ci-dessous, sachant que Monsieur le Maire est membre d'office de toutes les commissions.

Commission d'Appel d'Offres :(at L1211-1 du Code de la Commande Publique)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la CAO est composée du Maire, membre de droit de la commission, de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants élus au sein du Conseil Municipal, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Membres titulaires:

- Gérard KNIPILLAIRE
- Armel LORCY
- Mickael BERNARD

Membres suppléants:

- Gildas QUIVIGER
- Isabelle LEJEUNE
- Stéphane L'HELGOUALC'H

Résultat du vote: Unanimité

Commission Finances Budget: Son rôle est d'examiner les questions liées au budget et aux finances

(5 personnes)

- Gérard KNIPILLAIRE

- Isabelle LEJEUNE
- Stéphane L'HELGOUALC'H
- Stéphanie LE GUILLOU
- Armel LORCY

Commission Personnel: Gestion de l'organisation et du fonctionnement des services, des recrutements

(4 personnes)

- Gérard KNIPILLAIRE
- Stéphane L'HELGOUALC'H
- Stéphanie LE GUILLOU
- Isabelle LEJEUNE

Commission Environnement-Patrimoine: Traitement des problèmes liés aux ordures ménagères, à l'entretien du patrimoine (Eglise, lavoir....) ***(5 personnes)***

- Stéphane L'HELGOUALC'H
- Gildas QUIVIGER
- Maryvonne BLONDEAU
- Gérard KNIPILLAIRE
- Michiel IRIK

Commission Affaires Scolaires: Relations avec la directrice de l'Ecole, les parents d'élèves ***(6 personnes)***

- Stéphanie LE GUILLOU
- Gildas QUIVIGER
- Audrey LE GOFF
- Angélique KERUZEC
- Michiel IRIK
- Maiwenn QUENTEL

Commission Jeunesse: Proposition d'activités et d'actions en faveur des jeunes ***(5 personnes)***

- Stéphanie LE GUILLOU
- Audrey LE GOFF
- Gildas QUIVIGER
- Angélique KERUZEC
- Michiel IRIK

Commission Cadre de Vie-Vie Locale- Espaces verts: Propreté de la Commune, équipements publics, cimetière, commerce et marché-Concours intercommunal de fleurissement ***(6 personnes)***

- Stéphanie LE GUILLOU
- Maryvonne BLONDEAU

- Gérard KNIPILLAIRE
- Audrey LE GOFF
- Angélique KERUZEC
- Gaele MOTREFF

Commission Urbanisme et PLUiH: Mise en place et suivi des travaux en matière d'urbanisme (**4 personnes**)

- Stéphane L'HELGOUALC'H
- Gérard KNIPILLAIRE
- Mickael BERNARD
- Céline COADOUR

Commission Bâtiments communaux: Entretien des bâtiments communaux (suivi contrats de maintenance, état des bâtiments et du matériel....) et pilotage des équipements techniques et électroniques des bâtiments communaux (**5 personnes**)

- Stéphane L'HELGOUALC'H
- Gérard KNIPILLAIRE
- Mickael BERNARD
- Gildas QUIVIGER
- Audrey LE GOFF

Commission Voirie: (**4 personnes**)

- Stéphane L'HELGOUALC'H
- Gérard KNIPILLAIRE
- Mickael BERNARD
- Gildas QUIVIGER

Commission Information-Communication: Journal municipal, Relations avec la presse, Site internet....

(**4 personnes**)

- Isabelle LEJEUNE
- Audrey LE GOFF
- Gaele MOTREFF
- Michiel IRIK

Commission Informatique et Haut Débit: Modernisation de l'outil informatique communal, de l'école. Favoriser l'accès au Haut débit pour les Saint-ségalais(**4 personnes**)

- Isabelle LEJEUNE
- Stéphane L'HELGOUALC'H
- Gérard KNIPILLAIRE

CREATION D'UN MARCHÉ COMMUNAL

Le Maire a informé le Conseil municipal de la création d'un marché communal hebdomadaire. Ce marché aura lieu le mardi soir à partir de **17 heures et jusqu'à 20 heures sur le site de l'ancien GAEC du Menez Bos (ancien musée des champs)**. Le premier marché se tiendra le mardi 23 juin.

Le tissu associatif (Artiz'ans) a largement contribué à la création de ce marché (préparation du site...) et le Maire les remercie pour leur implication.

Concernant les droits de place du marché, ils seront évalués ultérieurement.

Le Conseil Municipal APPROUVE la création de ce marché communal.

Résultat du vote: Unanimité

QUESTIONS DIVERSES

RAS